

ABONNEMENT.

Saumur: En an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: En an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

6 Mars 1884.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire dont les termes nous font rêver.

M. Waldeck-Rousseau recommande à ces fonctionnaires une surveillance très-active sur les journaux.

Il demande en outre un rapport très-complet sur les tendances desdits journaux, sans distinction de nuance.

Au premier abord, — étant donné que le gouvernement actuel se flatte d'être le reflet de l'opinion publique, — il semble que M. Waldeck-Rousseau, membre d'un honnête cabinet, ne puisse avoir d'autre intention que de se faire mettre bien au courant des impressions de la province relativement aux actes du gouvernement.

Mais il y a, dans les bureaux de la place Beauvau, un service spécial très-important qu'on appelle le service de la presse.

C'est une véritable ruche d'abeilles qui expriment chaque jour le suc de toutes les feuilles publiées en France.

Un résumé quotidien est présenté au ministre qui doit ainsi savoir à quoi s'en tenir sur l'opinion.

Pourquoi donc la circulaire aux préfets? S'il ne s'agit pas de quelque malpropreté gouvernementale, s'il n'y a pas d'arrière-pensée derrière cette circulaire, c'est que le ministre est mal informé par les nombreux lecteurs du service de la presse.

Alors il doit supprimer ce service inutile. Nous serions bien aises qu'un député posât la question à M. Waldeck-Rousseau.

Si les intentions du ministre sont franches, il n'hésitera pas à répondre.

S'il y a une anguille sous roche, nous aurons le droit, en voyant son embarras, de condamner une circulaire à propos de laquelle commencent à se répandre les bruits les plus singuliers.

On se souvient que feu Gambetta avait projeté de s'emparer de tous les organes im-

portants de la province pour en faire des distributeurs de sa politique.

Cette entreprise de nourriture républicaine à l'usage des électeurs avait été qualifiée plaisamment: « les gaveuses opportunistes », — les électeurs étant assimilés à de simples volatiles voués à l'engraissement progressif et uniforme.

Serait-il vrai que M. Waldeck-Rousseau aurait l'intention de reprendre le projet de feu Gambetta, et que les préfets ont pour mission principale de lui signaler les journaux qu'il serait possible d'acheter?

Serait-ce pour cela que les deux millions de fonds secrets du ministère de l'intérieur sont déjà engagés pour l'exercice 1884?

Serait-ce pour cela qu'on parle de virements pour la constitution d'une caisse électorale?

Enfin, ne s'agirait-il que de préparer une vaste organisation pour les candidatures officielles?

Voilà ce que nous voudrions savoir. M. Waldeck-Rousseau et ses collègues, au lieu de suivre l'opinion, chercheraient à faire marcher la France.

Nous les avons toujours soupçonnés de manigancer des projets dans ce goût-là. Et nous serions bien curieux de les voir, à la tribune, se débattre contre une accusation sérieusement formulée.

Chronique générale.

La commission de la Chambre chargée du projet de loi sur l'instruction primaire a repoussé à l'unanimité la motion d'ajournement demandée par M. Fallières sur la question des traitements des instituteurs.

Cette fois, c'est une grave défaite pour le gouvernement. M. Ferry ne peut plus dire qu'il est en face d'une coalition d'extrême droite et d'extrême gauche.

Le Temps reçoit de Berlin, 5 mars, la dépêche suivante:

« Je suis en mesure de vous affirmer qu'il n'existe point de traité entre l'Allemagne et la Russie. Il n'y a point de stipulations écrites entre les deux puissances. Les prétendues informations que le Standard a publiées à ce sujet ne trouvent ici aucune créance. »

D'après l'Intransigeant, toutes les lettres adressées aux soldats du Tonkin sont décachées. Qu'on décaçheté les lettres qui viennent du Tonkin, cela se comprend, puisque l'on tient à ne pas renseigner le public sur ce qui se passe dans cette expédition. Mais le contraire n'a pas sa raison d'être.

Le conseil de guerre de Lyon a statué sur l'affaire dite des patrouilles.

Le conseil, ayant reconnu que les faits avaient été dénaturés, a prononcé l'acquittement de tous les accusés.

On annonce de Saint-Etienne, 5 mars, que des poursuites vont être exercées contre les socialistes qui, dans le dernier meeting, ont provoqué à l'attaque de la préfecture.

D'après le Figaro, le prochain consistoire pour la préconisation de cardinaux et d'évêques aura lieu le 17 ou le 24 de ce mois.

Il n'y aura pas de cardinaux nommés pour la France, tant que le crédit de 400,000 fr. supprimé par le Parlement ne sera pas rétabli.

Trois employés du ministère de l'intérieur qui avaient été mis à la retraite en dehors des conditions réglementaires se sont adressés au conseil d'Etat qui vient de se prononcer pour leur réintégration. Ils ont attendu assez longtemps, car c'est M. Constans qui avait commis cette illégalité pendant le dernier mois de son ministère, et le conseil

d'Etat ne s'est prononcé que la semaine dernière.

Avis à ceux qui peuvent se trouver dans le même cas.

Une dépêche de Vienne (Autriche), publiée par le Daily Chronicle, donne des détails sur le complot tramé par les anarchistes pour faire sauter l'hôtel Rothschild, récente et magnifique construction dans le voisinage de l'hôtel de l'ambassade d'Angleterre.

Un individu, dont l'identité n'a pas encore été établie, avait loué, il y a quelques semaines, un logement en face, de l'autre côté de la rue.

Ses allures paraissant suspectes, la police fit chez lui une perquisition qui amena la découverte d'une grande quantité de bombes chargées de dynamite et d'autres matières explosibles, dont la disposition indiquait clairement qu'elles étaient destinées à être employées contre l'hôtel Rothschild. On garde le plus grand secret sur cette affaire, et on a défendu aux journaux d'en parler.

L'INCENDIE DE L'ÉGLISE DE JOINVILLE-LE-PONT. — De l'enquête à laquelle s'est livré le commissaire de police de Joinville-le-Pont, il semble résulter que les voleurs ont arrosé de pétrole ou d'une autre essence minérale les matériaux, débris de meubles, livres, etc., qu'ils avaient amoncelés au milieu de la sacristie.

On aurait déjà des indices sur les auteurs de ce vol. Ils seraient au nombre de cinq, dont deux seraient des habitants de Joinville-le-Pont. Ces deux individus sont recherchés.

LA DYNAMITE A LONDRES.

La police a recueilli des indications certaines sur les individus qui ont dernièrement déposé des machines infernales dans plusieurs gares de Londres.

15 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET DU CHATEAU DE ROCNOIR

Deuxième partie.

HUIT ANS APRÈS.

VI. — DIEU ET LE ROI. (Suite)

Ce fut en vain que les partisans de la république envoyèrent des émissaires dans les campagnes pour y souffler l'esprit de révolte. Ils disaient aux paysans que les prêtres et les nobles s'opposaient au nouveau gouvernement de Paris et aux idées nouvelles parce que le changement serait favorable au peuple.

Les paysans répondaient: — Depuis bien des siècles, nous vivons tranquilles et heureux avec les nobles et les prêtres, défenseurs du trône et des autels; nous voulons les garder.

Un nouvel ordre ne tarda pas à arriver de Paris, qui porta le comble de l'exaspération générale et confondit entièrement la cause du peuple, de la noblesse et du clergé.

On connaît le décret concernant la conscription, la résistance de Saint-Florent sous l'impulsion de Cathelineau, le saint d'Anjou, la levée de boucliers dirigée par Stofflet, le concours généreux et héroïque de MM. de la Rochejacquelein et de Lescure; qui, à la tête de la noblesse que les républicains cherchaient à calomnier, s'offrit généreusement en holocauste pour soutenir les enfants du peuple que la conscription menait à la boucherie; marcher au secours du roi qu'on privait de sa liberté pour le conduire à l'échafaud; défendre les prêtres auxquels on voulait imposer le serment constitutionnel et l'apostasie.

Le marquis de Rocnoir se trouvait à côté de Henri de la Rochejacquelein, lorsque ce jeune et vaillant général, à la bataille de Saumur, voyant qu'il fallait, pour décider du sort de la bataille, emporter sur l'heure une redoute qui était vivement défendue par les républicains, jeta son chapeau au milieu du camp ennemi en s'écriant:

— Qui va me le chercher? Tous s'élançèrent aussitôt.

Mais le marquis de Rocnoir, brave entre ces braves, arriva le premier, tua deux ennemis, reçut au bras un coup de feu et s'empara du chapeau du général.

La bataille était gagnée. En souvenir de cet acte héroïque, Henri de la Rochejacquelein fit don au marquis de Rocnoir du

chapeau qu'il avait arraché aux mains des ennemis.

M. de Rocnoir put à juste titre être heureux et fier de ce trophée.

Le courage et le dévouement reçurent leur récompense.

Le jeune général sans peur et sans reproche ordonna de poursuivre les bleus, qui tremblaient devant ces brigands qu'ils avaient autrefois tant méprisés.

C'est que la levée de boucliers qui avait commencé avec des jeunes gens armés de bâtons et de mauvais fusils, combattait pour Dieu.

Les généraux vendéens ne s'enivrèrent pas de leur victoire après la prise de Saumur, qui fit tomber entre leurs mains plusieurs milliers de fusils et quatre-vingts pièces de canon.

Pour assurer le succès, pour que la Vendée ne fût pas écrasée sous le nombre des assaillants, il fallait gagner de proche en proche de nouveaux adhérents, réunir les efforts communs, marcher sur Paris et délivrer le roi.

On avait appris que, dans les environs de la ville de Mans, plusieurs gentilshommes, avec le concours du clergé et des paysans, étaient disposés à joindre leurs efforts aux combattants de la Vendée. Mais leur bonne volonté était sans effet, parce qu'un homme énergique faisait défaut pour organiser la résistance.

La Rochejacquelein, ayant jeté les yeux autour

de lui et cherché un homme à la fois intrépide et prudent, ne tarda pas à fixer son choix sur le marquis de Rocnoir.

Il y avait du danger à accepter cette mission. Le marquis partit aussitôt.

Un jour s'était à peine écoulé que le marquis de Rocnoir arrivait au château de Bernay, chez M. de Bordigny, dont on connaissait le dévouement à la cause du droit, de la justice, de la famille royale.

Afin de se soustraire à la surveillance et aux attaques des bleus, il fut résolu que les réunions auraient lieu, le soir, dans une aile du château où M. de Bordigny se retirait pour se livrer à l'étude avant le repos.

C'est une habitude fâcheuse de se laisser aller à de longues études pendant la nuit. Il vaut bien mieux se lever de grand matin, même pendant l'hiver, que de subir le charme d'un feu flamboyant qui invite à un travail trop prolongé et qui nuit à la santé. Cependant, en cette circonstance, cette habitude servit d'abord les projets de M. de Bordigny, car on ne s'étonna pas d'apercevoir de la lumière dans les appartements, à une heure avancée de la nuit.

Après quelques jours de réunion, les domestiques du château commencèrent à s'apercevoir d'un mouvement extraordinaire. L'un d'eux, ayant remarqué un homme qui lui paraissait suspect parce qu'il se glissait le long des murs, le suivit et

On recherche surtout deux Irlandais-Américains qui sont arrivés récemment à Londres par voie de Southampton. On croit qu'ils sont venus de Paris.

Ces deux individus ont pris un logement à l'hôtel Waverley (Great Portland street) le 20 février au soir et l'ont quitté le lundi suivant au matin.

Ils avaient des sacs en cuir exactement semblables à ceux qui ont été découverts aux gares de Charing-Cross, Paddington et Ludgate-Hill.

Le gouvernement a décidé d'offrir 1,000 livres sterling à la personne qui lui fournirait des renseignements sur les auteurs des machines infernales; les Compagnies de chemins de fer offrent aussi 1,000 livres sterling.

A la récompense serait joint le bill de pardon traditionnel pour le cas où les délateurs seraient eux-mêmes complices de l'attentat.

On annonce l'arrivée à Paris de détectives anglais dirigés par l'inspecteur Mœser, qui espèrent trouver les coupables.

M. Camescasse a eu une longue conférence avec M. Mœser et lui a promis son concours.

Une surveillance spéciale sera exercée sur tous les fabricants qui ont l'autorisation de faire de la dynamite, ainsi que sur leurs ouvriers.

Les ports du Havre, de Brest et de Bordeaux seront soumis à un contrôle sévère, et les voyageurs même venant de New-York seront l'objet d'une surveillance active.

Des instructions précises ont été données à tous les commissaires de police des départements pour qu'ils tiennent la main à ce que les prescriptions relatives à l'inscription des étrangers soient rigoureusement exécutées. Les mêmes recommandations ont été faites aux inspecteurs parisiens des hôtels garnis.

M. Mœser est assisté dans sa mission par le sergent Frost et un autre détective du Scotland-Yard.

D'après une dépêche de Londres, deux arrestations viennent d'être faites.

Un voyageur, au moment de s'embarquer sur le bateau qui fait le service d'Anvers par la Tamise, a été arrêté.

Un second voyageur, dont le signalement se rapportait à celui télégraphié dans toutes les directions, a été arrêté à la gare de Southampton.

#### AU TONKIN.

Le vice-roi de Yuman est descendu à Hong-Hoa avec des troupes chinoises, dans l'intention de faire une diversion pendant les opérations contre Bac-Ninh. Les Chinois font courir le bruit qu'ils vont marcher sur Son-Tay. Quatre émissaires sont entrés à Hanoi avec l'intention présumée d'incendier la ville. On les a arrêtés avec les Chinois qui les cachaient. Bac-Ninh est défendu par deux enceintes, vingt-quatre forts détachés, des batteries et des barrages sur le canal des Rapides et le Song-Can.

Il vit avec étonnement ouvrir une petite porte qui donnait sur le jardin et qui communiquait aux appartements de M. de Bordigny.

M. de Bordigny, averti, sourit à cet avis et demanda au domestique s'il croyait aux revenants.

Dès ce moment, personne, malgré les dires de tous, n'osa revenir à la charge.

Cependant les gens du château n'étaient pas seuls intrigués de ce mouvement insolite. Dans le village, on avait remarqué des ombres qui se glissaient le long des murs et qui toutes, malgré des détours simulés, se dirigeaient enfin vers le château.

A Bernay, comme dans presque toutes les communes, il y avait des patauds, c'est-à-dire des mauvais sujets, des gens sans aveu qui se déclaraient tous partisans de la république une et indivisible. Ils se proposaient le partage des biens, ou mieux encore ils espéraient en dépouiller les propriétaires et devenir maîtres et seigneurs à leur tour.

Ces projets ne devinrent que trop souvent des réalités par la vente des domaines des nobles, dont l'État s'empara et qu'il céda ensuite à vil prix sous la dénomination de biens nationaux.

Un de ces patauds, Emilien Nadaud, qui s'était affublé du nom de Scipion, se rendit au Mans. C'était un homme de quarante ans à peine, dont les vices et les passions avaient fait un vieillard de soixante ans. Une barbe blanche et des cheveux

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 5 mars.

Le marché accentue encore aujourd'hui ses excellentes dispositions de la veille. Constatons cependant que la spéculation s'avance lentement, elle veut avant de poursuivre ses avantages consolider son œuvre. Si la hausse doit avoir quelque durée, il faut agir désormais avec prudence.

Dès l'ouverture, les cours sont inscrits en progrès sur la clôture précédente, et se sont maintenus au même niveau jusqu'à la fin de la séance.

Le 3 0/0 cote 76.47; l'amortissable reste à 77.37; le 3 0/0 nouveau est plus ferme à 76.60. Quant au 4 1/2 0/0, il dépasse le cours de 106 à 106.02.

Les actions des Sociétés de crédit ont fait preuve de bonnes dispositions.

La Banque de Paris reste à 862.50 après 863.

Sur l'action du Crédit Foncier, le courant des demandes est important à 1,240. Les petits capitalistes se portent avec un empressement significatif sur les Obligations Foncières et Communales, aussi les Foncières 1879 sont-elles très-demandées à 447 en avance de 2 fr. sur hier. Les Foncières 1883 s'inscrivent à 440.

Le Crédit Lyonnais réagit à 547.50. Les rachats de ses propres titres qu'opère le Mobilier Français provoquent un mouvement anormal de 310 à 330. Recul de la Générale à 480.

La cote inscrit de nombreux cours sur les actions des Compagnies de chemins de fer; les demandes sont très-suivies, les recettes vont en progressant, la hausse se justifie donc pleinement. Le Lyon atteint 1,242.50; le Midi cote 1,140; le Nord 1,695; l'Orléans s'élève à 1,320; l'Ouest participe au mouvement de l'ouverture; à la clôture il gagne 40 fr. à 825.

Bonne tenue du Suez à 2,040. Les recettes que nous publions désormais très-régulièrement vont en croissant, le dividende s'en ressentira heureusement; les cours des actions ne pourront qu'acquiescer à une plus-value nouvelle. On demande à 1,250 la Part Civile.

#### Chronique militaire.

Par décret du 4 mars, sur la proposition du ministre de la guerre, MM. les généraux Schmitz, commandant le 9<sup>e</sup> corps d'armée, et Lewal, commandant le 17<sup>e</sup> corps d'armée, sont nommés membres du Conseil supérieur de la guerre, en remplacement de MM. les généraux de division Borel, décédé, et Gresley, admis dans la section de réserve.

Le Journal officiel a publié le règlement pour les examens d'admission à l'École de Saint-Cyr. Les compositions se feront les 12, 13 et 14 juin, à Alger, Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Douai, Grenoble, La Flèche, Lorient, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nîmes, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Toulouse, Tours, Versailles.

Les examens oraux commenceront à Paris dans la seconde quinzaine de juillet. Ils auront lieu successivement à La Flèche, Rennes, Nancy, Besançon, Lyon, Nîmes, Toulouse, Bordeaux.

Les élèves de l'École militaire d'infanterie ont quitté Saint-Maixent samedi, en vertu d'une permission de 30 jours. Leur promotion au grade de sous-lieutenant aura lieu vers le 10 mars.

blancs rendaient l'illusion complète.

Il se rendit au Club des philanthropes, où il déclama contre les nobles et la contre-révolution qu'ils traînaient.

Après un verbeux discours, il dénonça M. de Bordigny et les réunions dont le château de Bernay était le centre.

Il fut aussitôt résolu qu'on aviserait l'autorité, qui, à cette époque de troubles, était entièrement à la dévotion des clubs, et qu'on enverrait une escouade de gendarmes appuyée par un gros de troupes, pour s'emparer du château de Bernay et passer par les armes M. de Bordigny et les gentilshommes, ses amis, s'ils opposaient la moindre résistance.

Pendant que l'orage grondait sur leur tête, M. le marquis de Rocnoir et M. de Bordigny, boueux du succès de leurs démarches, décidèrent qu'une réunion générale de tous les partisans du bon droit et de la justice aurait lieu au château de Bernay.

Mais il est bien rare que, parmi les membres d'une grande réunion, il ne se glisse ou quelque traitre ou quelque homme indiscret dont une parole inconsiderée ruine les plans les mieux conçus et anéantit les espérances les mieux fondées.

#### VII. — L'ATTAQUE DES BLEUS.

Tout semblait reposer dans le château de Bernay, et cependant une réunion nombreuse et animée y

#### CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Par décision ministérielle en date du 3 mars, notre compatriote, M. E. Joly, capitaine de 1<sup>re</sup> classe d'état-major du génie, à Calais, est nommé chef du génie dans cette même place, en remplacement de M. le lieutenant-colonel de Rivo, désigné pour remplir ces mêmes fonctions à Orléans.

Par arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, les conseils municipaux de toutes les communes des arrondissements d'Angers et de Saumur se réuniront le dimanche 9 mars courant, à l'effet de nommer deux conseillers municipaux pour faire partie de la commission chargée, aux termes de l'article 3 de la loi du 8 décembre 1883, de préparer la liste des commerçants patentés qui devront concourir à l'élection des juges consulaires.

D'après les nouvelles circulaires, les officiers et sous-officiers de l'armée territoriale seront convoqués un jour avant la troupe et resteront également un jour après elle.

Précédemment, les officiers et sous-officiers étaient convoqués deux jours avant la troupe et partaient en même temps.

Les jeunes gens qui se proposent de jouir du bénéfice du volontariat d'un an devront déposer leur demande, à la Préfecture du département où ils veulent s'engager, avant le 25 août.

La composition écrite aura lieu le 27 août, à huit heures précises du matin. La date des examens oraux sera fixée ultérieurement.

Au tirage de la rente 3 0/0 amortissable, le sort a désigné la série 3 pour être remboursée au pair en 1884.

Les porteurs de titres appartenant à cette série sont prévenus que le remboursement au pair de ces titres aura lieu, à partir du 16 avril prochain, pour Paris, à la caisse centrale du Trésor, et pour les départements, aux caisses des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs-particuliers des finances.

#### LA TOURNÉE DE Ruy-Blas.

La Tournée artistique sous la direction de M. Haumont a joué mardi à Angers et hier soir à Nantes le Ruy-Blas de Victor Hugo.

Nous avons annoncé que la représentation de cet ouvrage, par la même troupe, aura lieu à Saumur jeudi prochain 13 mars.

Nous croyons savoir, dit le National, que les électeurs du canton de Beaupreau vont être convoqués le 6 avril, à l'effet d'élire un

discutait les questions les plus graves. M. le marquis de Rocnoir avait assemblé, ce soir-là, toutes les personnes dont le dévouement à la cause de la monarchie et de la religion était généralement reconnu.

Les renseignements étaient favorables.

Si, aux environs du Mans, le peuple n'avait pas d'abord manifesté, comme en Vendée, un vif mécontentement des obstacles que le gouvernement créait à l'accomplissement des devoirs religieux, il comprenait cependant que les républicains ne tarderaient pas à user de la force coercitive et à persécuter si l'on n'opposait pas d'obstacle à leurs projets.

La réunion avait fixé au lendemain, à six heures du matin, le signal du soulèvement général, et allait se séparer, lorsque soudain un bruit insolite, qu'on reconnaissait aisément comme étant produit par des crosses de fusil, fit retentir la porte de la cour du château.

Comme s'ils eussent été électrisés par ce bruit, un grand nombre des membres de cette réunion se levèrent; plusieurs se portèrent aux fenêtres; les plus courageux restèrent assis, mais ce fut le petit nombre. Le vrai courage est rare.

Au milieu du bruit, on entendit les cris furieux et avinés:

— Au nom de la loi, ouvrez.  
En ce moment, apparut aux abords de la salle le

membre du conseil général, en remplacement de M. de Durfort de Civrac, décédé.

Pour républicaniser la jeunesse dans les écoles laïques, on en vient à battre monnaie d'une façon odieuse.

Les employés d'octroi de Montpellier ont été invités à verser une souscription de 3 fr. pour les écoles. Cette invitation équivalait à une mise en demeure; on sait comment sont traités les fonctionnaires qui ne se résignent pas.

ANGERS.

#### Le Vol de la cure de Notre-Dame.

Nous empruntons au Journal de Maine-et-Loire les détails suivants sur cette affaire:

« Le 30 décembre dernier, M. l'abbé Dillé, vicaire à Notre-Dame, avait été victime d'un vol. Le dimanche suivant, 6 janvier, son confrère M. l'abbé Renou constatait la disparition d'une somme d'argent considérable. Ces deux méfaits avaient été commis pendant les vêpres; un individu avait pénétré dans la cure et dans les chambres et pillé les secrétaires.

« Un jeune homme de 48 ans, Forterre, Lucien, dit Vermeiller, enfant illégitime, accusa plusieurs jeunes gens très-honorables du Cercle catholique. Ceux-ci n'eurent pas de peine à prouver leur innocence en établissant un alibi.

« Aussi, les familles, émues de l'audace de Forterre et des atroces calomnies qu'il répandait sur elles, engagèrent M. le curé de Notre-Dame à surveiller de près le dénonciateur.

« Deux heures après, la conviction de M. l'abbé Guignard était faite, il chassait du Cercle Lucien Forterre, et les vols de la cure restèrent dans le secret des dévotes de la paroisse. On ne pouvait porter de sérieux soupçons sur personne; dès lors, qui faire arrêter?

« Mais M. le curé veillait prudemment sans rien dire.

« Dimanche dernier, les retardataires qui arrivaient aux vêpres aperçurent le gars Lucien, — comme on l'appelait depuis son exclusion — qui se baladait en gommeux dans la rue de l'Aubrière. Tiens! se disait-on en entrant à l'église, est-ce qu'il méditerait quelque mauvais coup? a-t-il honte? il cherche à se cacher!

« Après l'office, M. le curé étant monté à sa chambre, reconnut qu'on lui avait dérobé 800 fr.

« Pour s'introduire dans l'intérieur du presbytère, le malfaiteur avait escaladé le mur de clôture et ouvert une fenêtre dont il avait préalablement brisé un carreau.

« Sans mot dire, M. le curé se rendit sur-le-champ à la police et déclara que ses soupçons se portaient sur Lucien Forterre.

« A sept heures du soir, l'agent Bodinier monta chez l'oncle du jeune homme; ce dernier venait de rentrer et descendit avec l'agent sans montrer la moindre surprise. Mais comme il mettait les mains dans ses poches, Bodinier lui ordonna de les retirer

portier, qui venait prendre les ordres de M. de Bordigny.

— Ce sont les bleus, monsieur, dit-il avec un effroi qu'il s'efforçait en vain de renfermer en lui-même. Que faut-il faire?

— Nous allons délibérer, répondit M. de Bordigny en rentrant dans la salle.

A peine la porte fut-elle refermée sur lui que M. de Bordigny, appelant l'attention des gentilshommes, éparés dans la salle, ou réunis en groupe, ou s'efforçant de distinguer par les croisades le nombre des assaillants, dit à haute voix:

— Messieurs, notre intérêt est commun, nous poursuivons le même but, nous devons partager et conjurer le péril ensemble. Quelle résolution devons-nous prendre en cette fâcheuse occurrence?

« En ouvrant la porte, nous risquons d'être pris dans une souricière, surtout si les assaillants savent que nous sommes réunis en grand nombre.

« Mais d'autre part la résistance est-elle possible?

L'assemblée paraissait indécise. Cependant les coups de crosse de fusil et les vociférations des partisans de la république une et indivisible augmentaient avec la résistance.

Pendant ce vacarme, le marquis réfléchissait profondément.

(A suivre.) J. GONDY DU JARDINET.

Alors Forterre prit la fuite et vint s'abattre sur un tas de sable en face la pharmacie Louis ; il tira un sac de sa poche et l'enterra prestement.

« Malgré la rapidité de ce tour de prestidigitation, l'agent l'avait remarqué ; il saisit le jeune homme au collet et le conduisit au commissariat de la butte du Pélican.

« Je suis perdu ! » s'écria alors le coupable. En effet, on le fouilla, mais une seule pièce de 20 fr. se trouvait dans sa poche ; on retourna chercher dans le sable et l'on en retira le sac de louis d'or. De plus, Forterre portait sur sa poitrine 250 fr. en billets de banque. C'était la somme volée. On dit cependant qu'il manquait déjà 100 fr.

« La culpabilité était évidente : mais Forterre essaya encore d'entraîner d'autres jeunes gens dans sa perte, en les accusant de complicité ; ce fut inutile ; il se coupait à chaque instant dans ses paroles. »

Forterre a fait les aveux les plus complets, dit le *Patriote*. Son affaire sera inscrite au rôle des prochaines assises.

#### NIORT.

Jeudi, entre 10 et 11 heures du matin, un sieur Picquet (Léonard), dit Victor, charretier à Niort, rue de Strasbourg, sonnait à la porte de M. Lesueur, sous-inspecteur des forêts, qui habite la même rue. Ce fut la femme de Picquet, née Berthe-Clarisse Joly, domestique chez M. Lesueur, qui vint ouvrir à son mari, dont elle vivait séparée depuis un an.

En reconnaissant son mari, la femme Picquet prit la fuite dans la direction de sa cuisine.

Picquet, arrêtant sa femme au milieu du corridor, la frappa à deux reprises différentes, au ventre, avec un couteau de boucher acheté, le matin même, rue Thiers.

La malheureuse tomba baignée dans son sang, en poussant des cris épouvantables.

Picquet, croyant sa femme morte, tourna son arme contre lui-même, et après s'être donné deux coups de couteau, sortit en se dirigeant du côté de la rue Virecourt où il s'affaissa. C'est là que la police s'empara du meurtrier dont l'état était des plus graves et le fit conduire à l'hospice. Quant à la femme Picquet, ses blessures paraissent mortelles ; elle a été transportée chez ses parents.

On dit que la femme Picquet est morte.

#### LE MANS.

**Dévouement d'un gendarme.** — Nous sommes heureux d'avoir à signaler la belle conduite du maréchal de gendarmerie Philippe Raveau, commandant de la 1<sup>re</sup> brigade à pied, du Mans. Dans la soirée du 4<sup>er</sup> mars, il était de service à la gare, à l'arrivée du train de Rennes, qui eut lieu à 6 heures 25 minutes. Ce train commençait à peine à se ralentir, qu'un maréchal des logis fourrier au 45<sup>e</sup> bataillon d'artillerie de forteresse, à Cherbourg, voulut en descendre, en se maintenant de la main gauche au côté de la portière, faisant face à l'arrivée du train. Il s'élança, espérant se maintenir debout sur le quai. Mais, l'effet produit par la vitesse du train le fit tourner sur lui-même, il tomba sous le marchepied d'une voiture et presque sur le rail. A ce moment, le maréchal des logis Raveau, n'écouterant que son courage et bravant le danger qu'il pouvait courir, s'élança sur l'artilleur et fut assez heureux pour le saisir et le maintenir sous le marchepied de chaque voiture, jusqu'à ce que la dernière fût passée, sans qu'il fût atteint par les roues et sans qu'il eût reçu la moindre blessure. Ce dernier n'a échappé à une mort certaine que grâce à la présence d'esprit de M. Raveau. Sans lui, il roulait sur le rail et eût été infailliblement écrasé.

Dans cette circonstance, le moindre mouvement que ce militaire pouvait faire eût entraîné le maréchal des logis Raveau sous la roue. Car, pour maintenir l'artilleur, il avait été obligé de s'agenouiller et d'allonger les bras.

(Union de la Sarthe.)

Une fâcheuse nouvelle concernant les fêtes du concours régional d'Orléans, dit le *Journal du Loiret* :

Le bruit court que M. le ministre de la guerre aurait refusé l'autorisation nécessaire pour le carrousel militaire projeté.

Au tirage au sort de Montaigne, le 4<sup>er</sup> février, deux frères jumeaux de la Boissière,

les nommés Augustin et Henri Fonteneau, ont tiré l'un le n<sup>o</sup> 147 et l'autre le n<sup>o</sup> 148.

Nous avons dit dernièrement qu'un fait analogue s'est produit à Lezoux (Isère). Deux jumeaux avaient tiré l'un le n<sup>o</sup> 442 et l'autre le n<sup>o</sup> 443.

### Variétés.

LA JUSTICE DE PAIX DE BRAIN-SUR-ALLONNES  
De 1791 à l'an VI (1798).

La juridiction seigneuriale, siégeant à la Coutancière  
Du XV<sup>e</sup> siècle à 1790.

(V. l'Echo des 25 novembre 1883 et 25 janvier 1884.)

#### I

A l'occasion de l'article que nous avons consacré au château de la Coutancière dans l'*Echo Saumurois* du 25 novembre 1883, on nous a demandé ce que nous avions pu constater :

- 1<sup>o</sup> Sur la justice seigneuriale de Brain ?
- 2<sup>o</sup> Sur sa transformation transitoire en siège de justice de paix ?
- 3<sup>o</sup> Sur l'étendue primitive du canton de Brain ?
- 4<sup>o</sup> Si la Breille plaiderait à Brain ou à Vernueil ?

5<sup>o</sup> On nous a signalé l'existence d'un ancien poteau de justice à la limite de la Breille et de Vernueil ; la présence à Brain d'un notaire du comté et d'un notaire royal ; enfin, le siège projeté d'une justice de paix à Villebernier en 1790 (1).

Nous allons essayer de compléter, ici, les premiers renseignements que nous avons donnés : ils appartiennent à l'histoire de la commune de Brain et du canton nord-est de Saumur.

#### II

Le séjour favori des comtes de Montsoreau au château de la Coutancière, à partir du XV<sup>e</sup> siècle, fut pour le bourg de Brain une cause d'agrandissement. Ces hauts et puissants seigneurs féodaux installèrent, à cette résidence, un siège de juridiction, en vertu de leur droit de justice, embrassant dans son ressort les territoires et les vassaux situés sur la rive droite de la Loire ; à savoir, Varennes, Brain, Allonnes, la Breille.

Le poteau patibulaire ou de justice, placé sur la limite de la Breille et de Vernueil, non loin d'une lande appartenant à la première commune connue sous le nom des *Justices*, était un attribut du droit seigneurial dérivant de la féodalité, dans toute sa plénitude. Les comtes de Montsoreau l'exercèrent, du haut de leur donjon de la rive gauche de la Loire, avec la souveraineté qui tenait à la possession du sol, sous ce régime du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle : c'est-à-dire qu'ils rendaient la haute, moyenne et basse justice en leur nom.

#### III

A dater du XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'au XVII<sup>e</sup>, leurs prérogatives judiciaires furent chaque jour restreintes par le pouvoir royal, représentant désormais l'Etat.

La création des bailliages royaux ; l'établissement successif des quatre parlements provinciaux, des sénéchaussées, des présidiaux leur enleva, sous forme d'appel, toute leur importance. Les sentences de ces tribunaux étaient rendues au nom du roi.

La juridiction seigneuriale, proprement dite, conserva néanmoins de belles attributions de moyenne et de basse justice jusqu'en 1789.

Ainsi le seigneur connaissait des délits entraînant soixante-quinze sols d'amende, de toutes les obligations féodales des vassaux.

Il nommait des tuteurs, des curateurs pour les mineurs ; faisait apposer les scellés, procédait aux inventaires, etc., etc.

Il jugeait les procès des vassaux jusqu'à la somme de soixante sous parisis, ainsi que les questions relatives aux cens, rentes, exhibitions de contrats pour raison des héritages situés sur son territoire.

Il fixait les bornes de propriété entre les vassaux, de leur consentement, etc.

« C'était », dit M. Chéruef dans son Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France, « une sorte de justice de paix exercée au nom du seigneur. »

(1) Lettre de M. Ch. Bruas, maire de Brain, du 13 décembre 1883.

#### IV

Le personnel attaché à la marche des affaires de cette juridiction se composait : d'un procureur fiscal, d'un greffier, d'un sergent ou huissier.

Un notaire du comté, un notaire royal habitaient au siège de chaque juridiction seigneuriale.

Quant au procureur fiscal, il résidait à Montsoreau, centre du domaine féodal ; c'est là qu'il recevait les cens, les rentes, les droits d'enregistrement.

A l'appui de ce dire, nous citons l'extrait d'un acte de vente de 1769 ainsi conçu :

« Exhibé et fourni extrait du présent contrat au procureur-fiscal du comté de Montsoreau soussigné qui l'a reçu sans préjudice d'autres droits seigneuriaux et féodaux. Fait au château de la Coutancière le 4<sup>er</sup> octobre 1774. Signé Langlois. »

#### V

Le notaire royal et le notaire du comté avaient des attributions distinctes.

Le premier recevait les actes faits entre toutes sortes de personnes, de quelque qualité qu'elles fussent. Les contrats rédigés par lui emportaient hypothèque sur tous les biens des contractants en France ; ils devaient être revêtus du sceau royal de la juridiction dans laquelle le notaire était immatriculé.

Le second ne recevait que les actes et contrats dans l'étendue de la juridiction seigneuriale ; ces actes et contrats n'étaient exécutoires que dans le ressort de la seigneurie ; il ne pouvait dresser acte que pour des personnes qui y avaient leur domicile.

En 1699, la juridiction seigneuriale, ainsi définie, siégeait à la Coutancière dans le bâtiment du style Louis XIII, situé en avant du pont-levis donnant accès à la cour du château. La justice y était rendue par un juge, délégué du seigneur, qualifié du titre de : son *sénéchal*.

#### VI

C'est sur ce canevas ; tout tracé, que l'Assemblée constituante organisa les justices de paix par la loi des 16, 24 août et 2 septembre 1790. Elle se trouva en butte à des compétitions de clocher, à des rivalités locales qu'elle dut vaincre.

Pour atteindre ce résultat, elle consulta d'abord les traditions, puis les habitudes et les intérêts des populations. Elle emprunta ensuite aux institutions anciennes tout ce qui n'était pas contraire aux idées de 1789.

Après examen, la demande d'un siège de justice de paix à Villebernier fut rejetée ; et, le 19 janvier 1791, un décret postérieur à la loi d'organisation fixa l'établissement d'un siège à Brain, d'où relèveraient Varennes, Allonnes, Brain, la Breille, Villebernier, Neuillé et Vivy (4).

Transféré passagèrement à Allonnes, le 7 brumaire an VI, ce fisc disparut complètement devant la loi de pluviôse an VIII (1804) disposant dans son article 8 que :

« Dans chaque arrondissement de justice de paix formé de la réunion de plusieurs communes, le gouvernement désignera celle qui, soit à raison de la centralité, soit par rapport à ses relations avec les autres communes du même arrondissement, en sera le chef-lieu. »

Un arrêté consulaire du 27 brumaire an X (1802) statua en conséquence qu'il serait formé un troisième canton (nord-est) dans la ville de Saumur, comprenant :

« 1<sup>o</sup> Toutes les maisons situées sur la droite en allant du pont de la Croix-Verte au chemin qui conduit à Vernantes (2) ; 2<sup>o</sup> que les communes d'Allonnes et autres relèveraient du siège de cette justice de paix (3). »

Tel est l'état de choses actuel ; la Levée-Neuve ou route du Mans n'y a rien changé.

PAUL RATOUIS.

### Faits divers.

#### L'ORIGINE DES GRÈVES

Les grèves sont encore une fois à l'ordre du jour. A ce propos, il nous a paru intéressant de rechercher l'origine du mot *grève*.

(1) M. Roberdeau, ancien notaire à Beaufort, fut le premier titulaire, à Brain ; M. Verdier, à Allonnes. (Archives privées.)

(2) Il débouchait, à cette date, devant l'ancienne Poste-aux-Chevaux, auberge de la Croix-Verte.

(3) Voir l'*Echo Saumurois* du 1<sup>er</sup> avril 1869 : La justice de paix de Brain et le canton nord-est de Saumur. Rapport sur la pétition de la commune d'Allonnes.

Il est évident que cette expression, appliquée aux ouvriers, remonte seulement à l'époque où les différents corps de métier, se coalisant contre leurs patrons, avaient l'habitude de tenir leurs assemblées sur la place de Grève.

D'après des chroniques de 1779, le mot n'était pas encore appliqué ; on disait : « assemblée. » En cette année, les cochers de fiacre cessèrent leur travail. La Cour était à Choisy et neuf d'entre eux se présentèrent de l'autre côté de la Seine, en députation et armés de leur fouet. Le roi, les ayant aperçus de sa fenêtre, envoya quelques officiers pour les reconnaître. On rapporta à Sa Majesté que cet attroupement n'était composé que de cochers de fiacre de Paris, qui avaient un placet à présenter pour se plaindre des cochers des nouvelles voitures qui empiétaient sur leurs droits. Le roi les admit en sa présence, leur répondit qu'il leur ferait rendre justice, mais qu'il les ferait punir pour avoir interrompu le service public.

De nos jours, M. Grévy daignerait-il accorder audience aux travailleurs que la République a réduits au chômage et à la misère ?

Deux anecdotes sur le général Schramm rapportées par le *Figaro* :

« N'ayant pas encore onze ans, et voulant à toute force être soldat, il produisit, pour se faire accepter de l'officier de recrutement, l'acte de naissance de son frère aîné, mort depuis plusieurs années, et qui était né en 1784.

« La vérité fut cachée jusqu'en 1868, et jusqu'à cette époque Vapereau faisait naître le général en 1784.

« C'est alors que M. Schramm se décida à faire rectifier son état civil, et aujourd'hui Vapereau donne 1788 comme date exacte de sa naissance.

« C'était après la bataille de Bautzen ; l'Empereur, selon sa coutume, passait au galop sur le champ de bataille suivi de son état-major. Tout à coup il arrête son cheval ; il vient d'apercevoir Larrey entouré d'un groupe d'officiers, et s'adressant à cet éminent chirurgien :

« — Qu'est-ce donc, Larrey ?  
« — Sire, c'est le colonel Schramm, qui est blessé à mort.  
« L'Empereur se retourna alors vers Berthier et dit :  
« — Messieurs, il mourra général !  
« Schramm fit mieux ; il ne mourut pas et vécut soixante-onze ans général. »

#### ENTERRÉE VIVANTE.

On vient d'inhumer à Réauville (Drôme) une femme qui avait été frappée d'apoplexie foudroyante.

Au moment où le fossoyeur jetait les premières pelletées de terre, on entendit un bruit sourd suivi d'un gémissement venant du cercueil. Au lieu d'ouvrir tout de suite la bière, on la transporta à l'église, où l'on s'empressa d'enlever le couvercle. On constata alors que cette malheureuse n'était point morte ; mais, malgré tous les soins qui lui furent donnés, elle ne tarda pas à succomber.

En police correctionnelle :  
— Eh bien ! prévenu, vous n'avez rien à ajouter pour votre défense ?  
— Mon président, il ne me restait plus que cent sous ; je les ai donnés à mon avocat.

### CONSEILS ET RECETTES.

Pour éloigner les souris des placards et des appartements, à la ville comme à la campagne, il suffit de déposer, çà et là, quelques poignées de menthe sauvage, aussi fraîche que le permet la saison, à l'endroit où l'on se trouve.  
Succès assuré.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> LAUMONIER.

**A VENDRE**  
**JOLIE PROPRIÉTÉ**

A la Chaise, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Comprenant :

MAISON, grand jardin potager, terre et bois, le tout en un seul tenant d'une contenance de 3 hectares 85 ares, joignant MM. de Montlaur et Thoreau et la route de Gennes.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire. (140)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

**VENTE**  
**D'ARBRES SUR PIED**

Provenant de la route nationale n° 152.

Le MARDI 11 mars 1884, à une heure de l'après-midi, dans une des salles de la Mairie de Saint-Lambert-des-levées, il sera procédé à la vente, aux enchères publiques et en 10 lots, de 163 acacias provenant de la route nationale n° 152 et compris entre les bornes 13<sup>k</sup> 5, commune de Saint-Lambert-des-levées, et 31<sup>k</sup> 9, commune des Rosiers.

Pour la composition des lots, voir les affiches.

Pour tous renseignements, s'adresser, soit au bureau des Domaines, rue du Pavillon, n° 1, soit à l'Administration des Ponts-et-Chaussées, à Saumur.

Saumur, le 3 mars 1884.

Le Receveur des Domaines,  
(162) L. PALUSTRE.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1884,

**UNE MAISON**

Rue Haute-Saint-Pierre,

Composée de 14 pièces meublées et de diverses dépendances.

S'adresser à M. DAROUSSAT, rue Haute-Saint-Pierre, n° 29, Saumur.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1884,

BEAU ET VASTE

**MAGASIN**

Rue du Port-Cigongne.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

**FOURRAGES**  
**A VENDRE**

S'adresser à M<sup>e</sup> DELAUNAY, huissier, 62, quai de Limoges. (166)

**A VENDRE**

VOITURE DE VOYAGE presque neuve. — Occasion.

S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER**  
DE SUITE

**Un MAGASIN de Mercerie ET D'ÉPICERIE**

Situé à Saumur, dans une des principales rues.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur. (150)

**A CÉDER**  
PRÉSENTMENT

**FONDS D'ÉPICERIE Et DÉBIT de VIN.**

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

JUMENT BAIE, 6 ans, garantie, attelée et montée, très-vite au trot, chez M. DE MARCONNAY, à la Coutancière, et, pour renseignements, chez M. RAIMBAULT, maréchal, rue de la Fidélité, 40, à Saumur. (141)

Manufacture de Pianos et Orgues  
12 Médailles d'honneur.

**L'ÉPICIER**

RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.

M. GAND, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur.

Adresser les demandes au bureau du journal.

**AVIS**

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

ON DEMANDE un apprenti pour Mercerie et Rouennerie.

S'adresser à M. LEPAGE, rue de la Tonnelle. (149)

**AU GAGNE-PETIT**  
NOUVEAUTÉS

M. PETIT-SALMON demande un apprenti.

UN MÉNAGE demande une place, le mari comme jardinier, la femme comme femme de service.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une femme pour faire le service de femme de chambre; bonne lingère et connaissant le service d'intérieur.

S'adresser au bureau du journal.

UNE CUISINIÈRE, âgée de 45 ans, demande une place.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME se propose pour cirer les parquets, entretenir les maisons, faire le jardinage et soigner les malades le jour et la nuit.

S'adresser au bureau du journal.

En cours de publication  
DANS LE

**JOURNAL DU DIMANCHE**

Recueil littéraire illustré

Qui paraît tous les Dimanches :

**L'Assassinat du Pont-Rouge**

Par CHARLES BARBARA.

**VEUVE ET VIERGE**

Par EMILE CHEVALIER.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES  
Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 1 an, 8 fr. 50, 6 mois, 4 fr. 25.

La collection se compose actuellement de 51 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

NOTA. — Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

**DAVEAU, DOREUR**

Rue du Puits-Neuf, 14, SAUMUR.

VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE  
De GLACES nues, encadrées et à vitrage  
POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.

Dorure de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.

Demander le Tarif.

**GRANDS MAGASINS**  
DE

**L'ÉPICERIE MODERNE**

Rue et Place du Marché-Noir.

**L. ALLORY**

SAUMUR.

LIBRAIRIE ABEL PILON SEUR

**A. LE VASSEUR, SEUR**

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

par par  
mois mois

Fr. 20

Envoi franco des Catalogues  
LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 MARS 1884.**

Valeurs au comptant	Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.
3 % .....	76 25	76 45	Est .....	740	740	OBLIGATIONS.			Gaz parisien .....	513	512 50
3 % amortissable .....	77 27	77 45	Paris-Lyon-Méditerranée ..	1237 50	1242 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	513	513	Est .....	349 50	351
3 % (nouveau) .....	76 52	76 60	Midi .....	1130	1130	— 1865, 4 % .....	519	520	Midi .....	358	358
4 1/2 % .....	107 50	107 60	Nord .....	1687 50	1695	— 1869, 3 % .....	408	405	Nord .....	365	365
4 1/2 % (nouveau) .....	105 85	105 97	Orléans .....	1310	1315	— 1871, 3 % .....	392 50	392 75	Orléans .....	357 50	357 25
Obligations du Trésor .....	505	505	Ouest .....	815	825	— 1875, 4 % .....	515	514	Ouest .....	357 75	357 75
Banque de France .....	5150	5145	Compagnie parisienne du Gaz.	1427 50	1435	— 1876, 4 % .....	514 75	514 75	Paris-Lyon-Méditerranée ..	362 50	363
Société Générale .....	481 25	480	Canal de Suez .....	2040	2032 25	Bons de liquid. Ville de Paris.	529	523	Paris-Bourbonnais .....	362	358
Comptoir d'escompte .....	940	930	C. gén. Transatlantique ..	487 50	490	Obligations communales 1879.	448	448	Canal de Suez .....	572	573
Crédit Lyonnais .....	546 25	547 50			Obligat. foncières 1879 3 % ..	445	447				
Crédit Foncier, act. 500 fr. .	1230	1237 50			Obligat. foncières 1883 3 % ..	340	340				
Crédit mobilier .....	310	330									

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 1883)											
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR					
Heures	Minutes	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Direct. matin.	Direct. soir.
3 heures	8 minutes												
6	55												
8	56												
1	25												
3	32												
7	15												
10	36												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.					
3 heures	26 minutes												
8	21												
9	37												
12	48												
4	44												
7	4												
10	24												
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR						POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.					
3 heures	8 minutes												
6	55												
8	56												
1	25												
3	32												
7	15												
10	36												

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel de Ville de Saumur,